

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

27 juin 2024

Date d'affichage

11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

M. Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

Étaient absents excusés et représentés : M. Jean-Marc VARIN qui donne pouvoir à M. Benoît LAVARDE, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°07/04 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTÈRE A LA PAROISSE**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à prendre en charge les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage, tout le temps que la famille ne disposerait pas de ressources suffisantes. Ces dépenses s'élèvent, pour l'électricité, pour la période d'avril 2023 à avril 2024, à 2 380.16 €. Ces charges sont en très forte augmentation du fait que l'évêché a souscrit un nouveau contrat pour toutes les paroisses. Avec la crise de l'énergie, les coûts sont beaucoup plus élevés qu'avant. Madame le Maire a demandé une réévaluation sur la base d'avant Covid pour répartir les dépenses entre les locaux utilisés par la paroisse et le logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les charges d'électricité à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Stéphane LECHANOINE	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 